

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

SECRETARIAT GENERAL

*Direction des Statistiques Agricoles,
de l'Informatique et de la Documentation*

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

RECENSEMENT DES PLANTEURS ET PLANTATIONS D'ARBORICULTURE ET DES ARBRES FRUITIERS

**MANUEL D'INSTRUCTIONS
AUX ENQUÊTEURS**

Février 2013

REPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire comporte 3 parties :

- Localisation du planteur ;
- Les caractéristiques socio-économiques du Planteur ;
- Les informations relatives aux plantations.

N° Questionnaire : Afin de mieux contrôler l'exhaustivité des questionnaires remplis sur le terrain, il faut qu'ils soient numérotés de "un" (1) à "n". La numérotation est continue dans la ZD.

1- Localisation du planteur

1.1- **Région** : inscrire le nom de la région sur les pointillés. Consulter le manuel de codification et porter le code correspondant dans le bac.

Exemple : Région : PLATEAUX | 2 |

1.2- **Préfecture**: inscrire le nom de la Préfecture sur les pointillés. Consulter le manuel de codification et porter le code correspondant dans le bac.

Exemple : Préfecture : DANYI | 7 | 0 |

1.3- **Canton**: écrire le nom du canton. Consulter le manuel de codification et porter dans le bac le code correspondant.

1.4- **Zone de Dénombrement (ZD)** : Une zone de dénombrement n'a pas de nom mais un code, reporter le dans le bac correspondant.

1.5- **Ville / Village** : inscrire sur les pointillés le nom usuel de la ville ou du village (biffer la mention inutile). Le remplissage des bacs est réservé au bureau central du recensement (B.C.R.).

Exemple : Village : SASSANOU | | | |

NB : Il faut prendre soin de demander le nom usuel ou le plus connu du village. C'est ce nom qui doit être inscrit.

1.6- **Quartier/Hameau /Ferme**: Lorsque l'enquête se réalise dans un **quartier**, inscrire sur les pointillés, le nom de ce quartier. Le remplissage des bacs est réservé au B.C.R.

Lorsque l'enquête se fait dans un **hameau**, inscrire sur les pointillés, le nom de ce hameau. Le remplissage des bacs est réservé au B.C.R.

Lorsque l'enquête se réalise dans une **ferme**, inscrire le nom de la ferme. Le remplissage des bacs est réservé au B.C.R.

1.7- **Nom et prénoms du planteur** : demander et inscrire lisiblement en lettres capitales le nom et les prénoms usuels.

2- Caractéristiques socio-économiques du planteur

2.1- **Sexe du planteur** : indiquer le sexe du planteur en inscrivant 1 pour le sexe masculin ou 2 pour le sexe féminin dans le bac.

2.2- **Age du planteur** : inscrire dans les deux (2) bacs l'âge du planteur en année révolue. L'âge révolu est celui atteint au dernier anniversaire.

Pour l'âge en année révolue on peut rencontrer plusieurs cas :

a) Le planteur connaît avec précision sa date de naissance ; deux cas de figure peuvent se présenter :

- La date anniversaire du planteur est antérieure à la date de remplissage du questionnaire, c'est-à-dire que le planteur a fêté son dernier anniversaire avant votre passage : si le planteur est né le 31 octobre 1954 et qu'il est interrogé le 20 décembre 2001 ; alors l'âge du planteur en année révolue est $2001 - 1954 = 47$ ans.
- Par contre si la date anniversaire du planteur est postérieure à la date de l'interview, autrement dit le planteur n'a pas encore fêté son anniversaire, considérer l'année où le dernier anniversaire a été fêté pour faire le calcul : si le planteur est né le 29 décembre 1954 et qu'il est interviewé le 20 décembre 2001, donc l'âge du planteur en année révolue est $2000 - 1954 = 46$ ans.

b) Le planteur ne connaît que l'année de naissance qui est 1954 et il est interrogé le 20 décembre 2001 ; il faut considérer l'année où le dernier anniversaire a été sûrement fêté pour faire le calcul : $2000 - 1954 = 46$ ans.

c) Le planteur ne connaît pas son âge ; il faut alors estimer son âge en utilisant le calendrier historique en annexe. On peut aussi déterminer son âge par comparaison avec d'autres personnes dont l'âge est connu.

Si l'âge est supérieur ou égal à 100 ans, porter le code 99 dans les bacs.

2.3- **Etat matrimonial** : inscrire sur la ligne pointillée la situation matrimoniale du planteur et le code correspondant dans le bac en se référant aux rubriques ci-après : 1 = *Célibataire* ; 2 = *Marié* ; 3 = *Divorcé* ; 4 = *Veuf* ; 5 = *Séparé*.

2.4- **Niveau d'instruction** : demander et inscrire d'abord sur la ligne pointillée le niveau d'instruction du planteur, puis le code correspondant dans les bacs, en se référant aux rubriques ci-après :

Aucun = 0 ; 1^{er} degré = 1 ; 2^{ème} degré = 2 ; 3^{ème} degré = 3 ; Supérieur = 4 ; Alphabétisé=5; Autres = 6

2.5- **Nombre de plantations**: demander et porter dans les bacs, le nombre de plantations d'arbres fruitiers dont dispose le planteur.

2.6- **Appartenance à un OP** : demander et porter la réponse fournie par le planteur dans le bac prévu à cet effet.

3- Informations relatives aux plantations

N° de la plantation : donner un numéro à chaque plantation et l'inscrire dans les bacs réservés à cet effet ; la première plantation renseignée prend le numéro N°1, la deuxième prend le numéro (N°2), etc. Pour chaque planteur le numéro attribué à chaque plantation est inscrit dans les deux premiers bacs, et le numéro de la dernière plantation est porter dans les deux derniers bacs.

Exemple : chez le planteur KOUDJO, l'agent enquêteur a mesuré 17 plantations.
Pour la première plantation les bacs sont remplis de la manière suivante : | 0 | 1 | / | 1 | 7 |

Lieu-dit : inscrire le nom du lieu-dit de la plantation.

Coordonnées géographiques : inscrire les coordonnées affichées par le GPS dans les bacs prévus à cet effet.

Colonne 3.1- Code culture : inscrire le code culture correspondant à la culture observé ou signalé par le planteur et porter le code dans la colonne prévue a cet effet. Le code correspondant à chaque culture est mentionné dans le questionnaire en bas du tableau plantation à remplir.

Colonne 3.2- Nom de l'arbre fruitier : inscrire le nom de l'arbre fruitier recensé correspondant au code inscrit dans la colonne du tableau prévu à cet effet.

Colonne 3.3- Nombre de pieds : inscrire en chiffre le nombre d'arbres fruitiers recensés relatif à chaque espèce d'arbre fruitier.

Colonne 3.4- Superficie en Ha : porter la superficie de la plantation mesurée à l'aide de GPS dans la colonne du tableau prévu à cet effet.

Colonne 3.5- Mode de faire valoir : inscrire sur la ligne pointillée le mode de faire valoir qui lie le planteur à la plantation et porter le code correspondant dans le bac.

Inscrire : **1** = direct, si le planteur est propriétaire de la terre qu'il exploite par héritage, don, achat ou dibi-ma-dibi partagé ; **2** = indirect, si le planteur est dans le cas de localisation, dibi-ma-dibi non partagé, prêt à titre gratuit ou contribution coutumière ; **3** = gage ; **4** = autres formes.

Colonne 3.6- Type de combinaison : en pure = 1 ; associée= 2

Colonne 3.7- Age de la plantation : demander au planteur et inscrire en année révolue l'âge de la plantation dans les bacs.

Si le planteur n'arrive pas à donner l'âge exact de sa plantation, l'agent recenseur doit l'amener à donner l'âge approximatif en utilisant le calendrier historique ou autres moyens comme par exemple l'état végétatif de la plantation.

Colonne 3.8- Etat de la plantation : demander au planteur et vérifier sur le terrain l'état de chaque plantation, et inscrire la réponse dans le bac correspondant en se référant aux codes prévus : *très bon* = 1 ; *bon* = 2 ; *mauvais* = 3.

Colonne 3. 9- Production de la plantation : demander et porter dans la colonne correspondant la production (en kg) que le planteur a obtenue sur chaque plantation au cours de la campagne agricole précédente.

Si la plantation n'était pas en état de production, alors inscrire zéro "0" dans la colonne du tableau prévu à cet effet.

Récapitulatif des plantations fruitières

Faire le résumé de toutes les parcelles recensées en précisant toutes leurs caractéristiques (nom et code de l'arbre fruitier, nombre de pieds, superficie, mode de faire valoir, type de combinaison, âge de la plantation, état de la plantation et production).